

Département d'État

Washington

Le 3 mai 1991

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter à l'accord conclu par échange de Notes à Ottawa les 28 mai et 3 juin 1976 (entente de 1976) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la construction, l'exploitation et l'entretien de la station Loran-C située près de Williams Lake en Colombie-Britannique, ainsi qu'à l'annexe accompagnant ledit accord; je me reporte aussi aux entretiens qui ont eu lieu les 28 et 29 juin 1989 entre les représentants de la Garde côtière des États-Unis et ceux de la Garde côtière canadienne.

J'ai l'honneur de proposer que l'accord de 1976 soit modifié par l'ajout d'une autre annexe, modelée sur le document joint à la présente Note, concernant les modalités de partage des frais à double intervalle de la station Loran-C. Toutes les autres conditions de l'entente de 1976 restent en vigueur.

Son Excellence

Derek H. Burney

Ambassadeur du Canada